



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

I.141

**RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION
DES SERVICES (RNIS)
STRUCTURE GÉNÉRALE**

**TAXATION DANS LE RNIS – ATTRIBUTS
DES POSSIBILITÉS**

Recommandation UIT-T I.141

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation I.141 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation I.141

TAXATION DANS LE RNIS – ATTRIBUTS DES POSSIBILITÉS

(Melbourne, 1988)

1 Préambule

En se fondant sur les principes de taxation décrits dans les Recommandations de la série D.200, la présente Recommandation donne la méthode pour définir les possibilités de taxation par le réseau et, en annexe A, fournit la liste des attributs potentiels.

2 Considérations générales

Les RNIS offriront une gamme de services, tels que définis dans les Recommandations de la série I.200. Des mécanismes et capacités de taxation doivent être associés à chaque service.

Pour garantir que les exigences en matière de taxation des services puissent être satisfaites par les systèmes de taxation du réseau, il est indispensable que les caractéristiques de service soient spécifiées sous une forme qui simplifie l'identification des caractéristiques du réseau. On estime que la méthode des attributs est un mécanisme approprié qui permet d'établir une relation entre les caractéristiques de service et les caractéristiques de réseau; cette méthode a donc été utilisée dans la présente Recommandation (voir la figure 1/I.141).

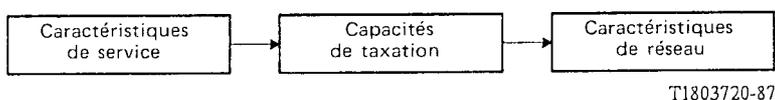


FIGURE 1/I.141

3 Caractéristiques des services RNIS

Les services auxquels il convient de conférer des attributs des possibilités de taxation par le réseau sont indiqués dans le tableau 1/I.141.

TABLEAU 1/I.141

Services	Recommandations
Services supports	Série I.230
Téléservices	Série I.240
Services supplémentaires	Série I.250

4 Rôle et application de la méthode des attributs

Pour chaque service défini dans les Recommandations de la série I.200, il convient de choisir un jeu de valeurs d'attribut correspondant à chaque attribut de possibilité de taxation par le réseau. L'attribution de ces valeurs pour un service spécifique permettra de déterminer les caractéristiques de réseau pour ces services, du point de vue de la taxation.

La définition des caractéristiques de taxation en termes d'attributs des possibilités de taxation par le réseau doit permettre d'établir un rapport entre les caractéristiques de taxation du service et les mécanismes de taxation correspondants dans le réseau.

Les attributs des possibilités de taxation par le réseau doivent indiquer aussi la gamme d'informations à transférer soit dans le réseau de signalisation, soit par d'autres moyens.

L'annexe A énumère les attributs potentiels des possibilités de taxation par le réseau et les valeurs possibles déjà identifiées.

ANNEXE A

(à la Recommandation I.141)

Attributs potentiels des possibilités de taxation par le réseau

TABLEAU A-1/I.141

Attributs	Valeurs possibles
Possibilités de taxation	
Utilisation ^{a)}	Service demandé Tentative d'appel ^{b)} Etablissement des communications Durée Volume Base de fourniture
Modulation	Distance Heure de l'utilisation
Possibilités de facturation	
Identification pour la facturation	Partie appelante (taxation au départ) Partie appelée (taxation à l'arrivée) Transférée (troisième abonné)
Perception	Facturation de l'abonné Carte de crédit Poste à prépaiement Carte de débit
Mode	Direct Indépendant

a) L'identification et la définition des valeurs pour les services supplémentaires (par exemple enregistrement, activation) sont pour étude ultérieure.

b) Pour étude ultérieure.